

N° 210 Résiliation
de bail.

Le Conseil - vu le bail d 6 et 21 avril 1964 approuvé le 5 juin 1964, passé avec l'ouvrier
STAM - chirurgien dentiste.

Vu par vous
l'objet de la lettre
du 9.2.70

L. Baudouin

En la demande de l'intéressé en date du 16 juillet 1969 demandant à
faire jouer la clause de non renouvellement au 31.12.69.

Considérant que les pièces sont effectivement 7 litres.

DÉCIDE - que le bail ne sera pas renouvelé au 31 décembre 1969
et que la commune de Chorges reprendra le plein avec ses deux pièces louées.